



Sécurité Sociale de l'Alimentation

Que se cache-t-il derrière une idée séduisante ?



La thématique d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) circule activement dans les milieux progressistes liés à la santé, la solidarité, l'alimentation, l'environnement. Nombre de ces acteurs sont dépités du peu d'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne (UE) pour prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux malgré ses multiples remaniements et révisions. La plus récente est celle de « la ferme à la table » déclinaison du « Green Deal » en matière agricole, censée rendre l'agriculture moins polluante, relocalisée, meilleure pour la santé et en adéquation avec les besoins du consommateur. Pourtant, avec la vision d'une agriculture européenne comme pouvoir économique et géopolitique au niveau mondial, une telle politique n'est pas tenable car elle implique des tensions sociales et environnementales qui se montrent aujourd'hui insoutenables. Les récentes mobilisations des agriculteurs montrent combien les conditions sociales de production sont tendues et les marges de productivité réduites. La seule voie qui reste, selon eux, pour trouver quelques marges de productivité serait de lever les contraintes environnementales (limitation des pesticides, aménagement du territoire favorable à la biodiversité, préservation de la vie du sol, etc.), ce que l'UE a elle-même décidé. Plusieurs signes vont dans ce sens : la Commission Européenne retire son projet législatif de réduction de 50% des pesticides¹ pourtant pièce centrale de la politique « De la ferme à la table », le glyphosate est approuvé comme substance active pour une nouvelle période de 10 ans sur l'ensemble du territoire de l'UE² et la déclaration du Premier Ministre français, Gabriel Attal, et de nombreux ministres belges en réponse à la grogne des agriculteurs, consiste principalement en la suspension des mesures environnementales. Cet abandon ne fera qu'accentuer encore les externalités négatives³ que génère l'agriculture industrielle tant aux plans social, environnemental et de santé. Externalités qui par définition ne sont pas intégrées dans la construction du prix de production.

Ceci montre combien les négociations autour de la PAC souffrent d'un déficit démocratique abyssal. L'intitulé parle de lui-même : il s'agit de politique agricole, non de politique alimentaire ou de santé. Aussi, à la table des négociations sont essentiellement présents les syndicats agricoles – eux-mêmes avec des visions de l'agriculture et ses fonctions bien contrastées selon les organisations et les pays – et des ONG environnementalistes qui font rarement le poids. Pourtant, ce que nous produisons, c'est ce que nous mangeons, c'est notre santé, notre environnement, notre aménagement du territoire. Soit, des choix qui concernent tous les citoyens !⁴

Face à une telle puissance sur la définition de la finalité même de l'agriculture (le « pour quoi produire ? ») et les difficultés – voire l'impossibilité – d'infléchir les politiques agricoles, nombre d'acteurs associatifs et citoyens proposent une tout autre politique. Une politique agricole et alimentaire capable de générer une profonde transformation sociale en agissant de manière systémique sur :

- la production agricole pour permettre aux agriculteurs de vivre décemment de leur métier, retrouver du sens à leur travail et préserver l'environnement ;
- la distribution alimentaire en favorisant les circuits courts et des produits de qualité ;
- la précarité alimentaire et la dualisation de l'alimentation ;
- la santé dont la base est une alimentation saine et équilibrée ;
- et, enfin, sur la démocratie en nous permettant de se réapproprier le choix de notre alimentation.

L'idée est de créer une nouvelle branche à la sécurité sociale : la sécurité sociale de l'alimentation. Cette idée est portée en Belgique francophone par le Collectif de réflexion et d'action pour une Sécurité Sociale de

l'Alimentation (CréaSSA)⁵ qui défend une approche de SSA généralisée. Si la proposition est séduisante, nous questionnons dans cette analyse plusieurs de ses aspects. Non que nous soyons contre l'idée même – comment pourrions-nous être contre une politique de « commun »⁶ en matière alimentaire ? – mais dans le but d'alimenter la réflexion et d'élargir le débat démocratique autour de la question. Nous sommes en particulier circonspects quant à l'idée d'une SSA généralisée, calquée sur la sécurité sociale, système centralisé et fait de solidarité « froide » alors que nous la voyons plutôt naître et se déployer dans un système décentralisé, basée sur de la solidarité « chaude » et variable selon les collectifs, les citoyens qui le font vivre.

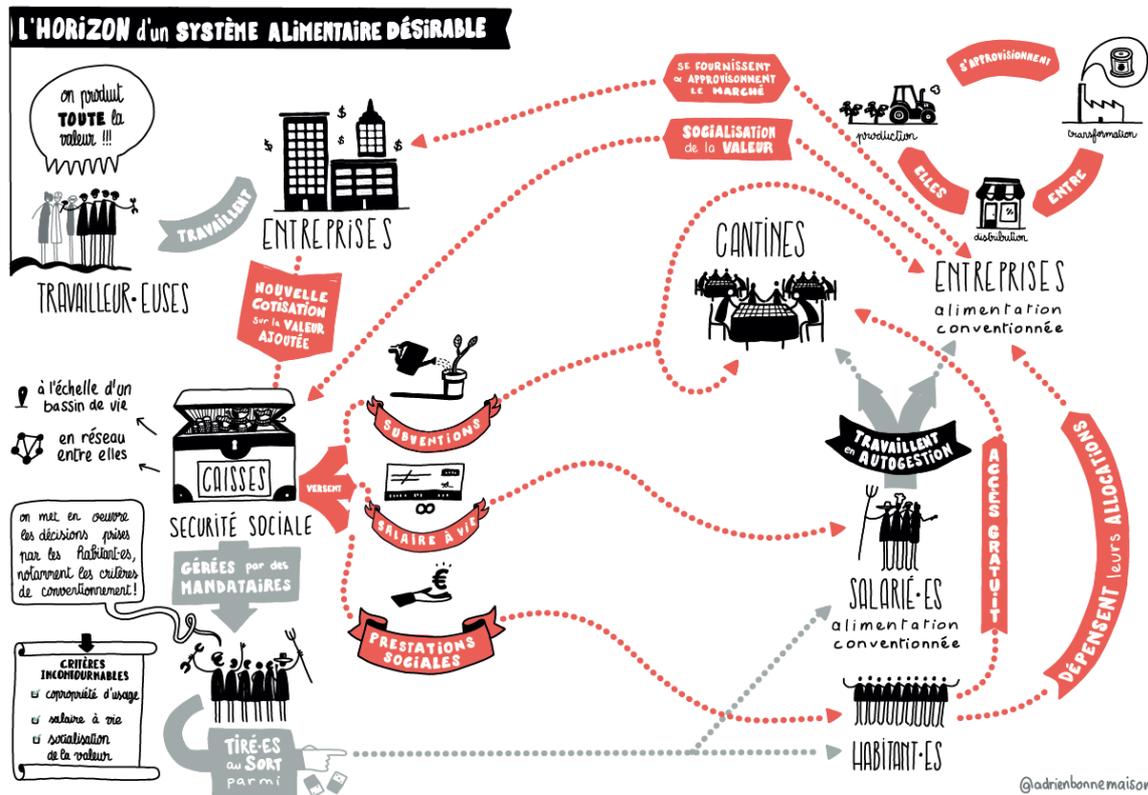
La sécurité sociale de l'alimentation

L'idée de créer une nouvelle branche de la sécurité sociale permettrait de répondre au droit humain à l'alimentation⁷ soit une alimentation abordable, disponible, adéquate, durable et choisie. Or, force est de constater que ce droit n'est pas rencontré par tous, y compris en Belgique, pourtant classée 26^{ème} mondiale pour l'indicateur PIB/hab et 13^{ème} pour son Indice de Développement Humain en 2023. Ces dernières décennies, nous assistons à une dualisation de l'alimentation entre ceux qui ont les moyens – donc la liberté effective – de faire le choix d'une alimentation de qualité et les autres qui doivent se contenter d'une alimentation peu diversifiée et de faible qualité, quand il ne s'agit pas de la dernière variable d'ajustement du budget de la famille qui les oblige à recourir aux dispositifs d'aide alimentaire. Entre restaurants sociaux, distribution de colis et épiceries sociales, la Fédération des Services Sociaux estime que 600.000 personnes en Belgique ont recours à l'aide alimentaire !⁸ A l'autre bout de la chaîne, des producteurs sous tension économique, sous-payés et souvent désespérés de la manière dont ils doivent produire sur le plan de la qualité et de l'environnement. Quant, ils ne sont pas tout simplement privés de l'accès à leur principal facteur de production : la terre, tant l'agrobusiness et l'absence de régulation la rend sujette à spéculation.

Le concept de SSA est simple et permet d'agir de manière systémique sur nos systèmes alimentaires : une nouvelle branche de la sécurité sociale est créée et un montant compris entre 100 et 150 € par personne est redistribué inconditionnellement pour l'achat de produits alimentaires de qualité. La qualité étant définie comme des produits respectant des critères de durabilité environnementale, issus de circuits courts, en respect des droits sociaux et rémunérés au prix juste. Pour garantir que l'allocation soit effectivement dédiée à des achats de produits d'une telle qualité, un dispositif de conventionnement analogue à ce qui existe en matière de santé dans notre dispositif de sécurité sociale est mis en place. Ce système vertueux soutient la demande, donc le développement de filières agricoles locales et de qualité et facilite aux agriculteurs et aux acteurs de la transformation qui le désirent la sortie de la spirale productiviste où ils sont enfermés. Bien entendu, une part du financement sert également à la mise en œuvre des circuits d'approvisionnement et de redistribution, notamment pour l'organisation du conventionnement. A terme, le système pourrait ressembler au schéma repris en page suivante.⁹ Il s'agit là bien sûr d'une perspective à moyen terme et les chemins pour parvenir à une SSA généralisée telle que présentée peuvent être très différents.

Selon la proposition de CréaSSA, pour atteindre la redistribution de 100 à 150 € par personne, le montant annuel de la mesure est estimé à 20 milliards (en comparaison, les différentes branches de la sécurité sociale

représentent un budget d'environ 100 milliards). Il est assuré par de nouvelles cotisations sociales patronales (65 %) et une participation directe de l'Etat (35%) ou de nouvelles taxes sur la valeur ajoutée créées par les entreprises.



Les motivations et positions des acteurs qui participent au CréaSSA sont diverses et intrinsèquement liées à leurs luttes originales, à leur ADN. Dans son mémoire, Francesca Monterverdi¹⁰ identifie quatre portes d'entrées principales à la SSA :

- un accès à une alimentation plus durable pour les plus démunis ;
- l'universalité dans l'accès au droit fondamental qu'est une alimentation de qualité ;
- le soutien à l'agriculture locale et l'agroécologie ;
- la nécessité de démocratiser les choix politiques de l'agriculture et de l'alimentation.

Nous en ajoutons une cinquième : le droit à la santé ! Les liens entre alimentation et santé sont évidents, ils sont portés par la Fédération des Maisons Médicales au sein du CréaSSA.

Chacune de ces portes d'entrée à la proposition de SSA implique également un positionnement différent quant aux options à activer pour son développement, de la plus locale à la plus institutionnelle sous la forme d'une nouvelle branche de la sécurité sociale en passant par le réseautage et la montée en puissance d'initiatives locales.

Fidèle à notre esprit critique et aux valeurs de l'Education Permanente, face à cette belle utopie d'une SSA généralisée, nous soulevons trois grandes thématiques de réflexion qu'il nous semble nécessaire d'approfondir et de mettre en débat¹¹ :

1. la proposition de SSA vient en « correction » de la PAC qui a généré ces problématiques sociales et environnementales. Est-ce une bonne stratégie de s'attaquer aux conséquences plutôt qu'aux causes ?;
2. le financement d'une SSA généralisée demande d'être examinée de près car des enjeux sociaux et de pouvoir pourraient s'y dissimuler ;
3. la stratégie d'une SSA généralisée est-elle porteuse d'une dynamique démocratique et émancipatrice ?

Une SSA pour corriger les dérives de la PAC ?

Les dérives notamment en matière de santé, d'environnement, d'accessibilité à une alimentation de qualité et de conditions de travail des agriculteurs viennent toutes d'une PAC désastreuse ! Les tracteurs dans les rues de Bruxelles en ce mois de février 2024 nous le rappellent ! Une politique agricole qui vise à peser sur les marchés mondiaux et qui dissimule des enjeux géostratégiques met en concurrence nos agriculteurs avec le reste du monde. L'autorégulation du marché, paradigme néolibéral, a créé une pression sociale et environnementale insoutenable pour eux. Dans ce système ultra compétitif, l'agriculteur doit sans cesse améliorer la productivité de sa ferme, compresser ses coûts de production, augmenter les surfaces cultivées ou son cheptel, bref suivre la voie de l'industrialisation forcenée pour survivre¹². Mais nous arrivons au bout de cette logique car les marges de manœuvre des agriculteurs sont étroites et pour la plupart déjà épuisées : sur-travail et faible rémunération, accès au foncier sans cesse plus cher, nouveaux investissements qui augmentent l'endettement, etc. Et cela dans un contexte où les coûts de production ont explosé et des subventions qui favorisent les grosses exploitations.

Face à la grogne des agriculteurs, la seule réponse politique a été de dégager encore quelques marges de productivité en levant les contraintes environnementales – et en particulier le plan pesticide qui visait à une réduction de leur utilisation de 50 % d'ici à 2030 pourtant au cœur de la dernière réforme de la PAC « de la ferme, à la table » et pilier agricole du « Green Deal ». Faute de solutions plus structurelles, les agriculteurs sont enfermés dans un système absurde qui les conduit à leur propre perte, saccage l'environnement, porte de graves atteintes à notre santé et à la leur !

Alors certes, porter la mise en place d'une SSA généralisée permettrait d'avoir des leviers conséquents pour (re)construire des filières locales et de qualité mais est-ce bien raisonnable de s'attaquer aux conséquences plutôt qu'aux causes ? A notre sens, même si les forces en présence sont déséquilibrées, c'est sur la PAC qu'il faut agir pour la transformer en véritable politique agricole et alimentaire. C'est aussi revendiquer l'exception alimentaire comme pour la culture – la nourriture n'est pas une marchandise comme une autre – qui peut

faire l'objet d'accords de commerce internationaux et être soumise à la spéculation de grands groupes financiers sans se préoccuper des conséquences sociales et environnementales.

En finançant une SSA généralisée nous risquons de payer deux fois notre agriculture : une fois pour financer la SSA et une seconde fois pour la PAC qui continuera à produire des externalités sociales et environnementales ici et ailleurs dans le monde par ses formes d'agrobusiness dans les filières des céréales (y compris pour en faire des carburants « verts »), du sucre, des viandes industrielles et toutes les productions susceptibles de trouver un prix rémunérateur sur le marché mondial.

La crise agricole actuelle et la prise de conscience progressive des citoyens devraient être des opportunités pour revoir cette PAC et la transformer en profondeur par un processus de décision démocratique organisé entre agriculteurs, mangeurs, environnementalistes et spécialistes de la santé. Il s'agit de décider ensemble d'une politique que la rationalité à moyen terme exige et qui permettra aux agriculteurs de sortir de ce système ultra compétitif délétère pour rejoindre un modèle d'agriculture paysanne et nourricière accessible à tous, ancrée sur son territoire et son environnement. Après tout, la PAC est passé de l'objectif d'assurer la souveraineté alimentaire des pays européens à celui d'avoir une agriculture compétitive sur les marchés mondiaux en moins de 30 ans...Est-ce si déraisonnable d'exiger des objectifs répondant aux problèmes de fond et qui nous concernent tous ?

En parallèle à cette réforme des politiques agricoles – qui risque de prendre un certain temps – nous sommes convaincus de la nécessité de développer des dispositifs de SSA locaux, ancrés dans les territoires à des échelles qui font sens en termes de solidarité. Ils permettraient également de soutenir et développer des filières agricoles locales vertueuses, de contribuer à les sortir de leur marginalisation et surtout de les rendre plus inclusives en soutenant l'accès à une alimentation de qualité aux populations plus précaires.

Quels enjeux sociaux et économiques derrière une SSA généralisée ?

Le modèle de SSA généralisée proposé par le CréaSSA nous posent principalement quatre questions.

Notre première interrogation porte sur l'origine même du financement et sa faisabilité. La proposition du CréaSSA est d'alimenter la caisse SSA à 65% par une augmentation de l'ONSS patronal et à 35 % par diverses autres mesures de financement par l'Etat. Ce qui signifie que ce sont principalement les revenus du travail qui financeront la SSA dont tout le monde profitera. Outre le fait de l'injustice d'une telle répartition alors que les revenus du travail contribuent déjà lourdement à la Sécurité Sociale et au fonctionnement de l'Etat par rapport aux revenus mobiliers et immobiliers, ce choix pose immédiatement la faisabilité de la mesure. Alors que les patrons se plaignent déjà d'un "handicap salarial" face aux autres pays d'Europe comment accepteront-ils une augmentation d'ONSS patronal estimée à 10% ? De l'autre côté de la table de concertation sociale – le « groupe des 10 » - se trouvent les syndicats. A l'heure actuelle aucun n'a embrayé sur la thématique de SSA

et leur combat est lié à un déséquilibre entre l'impôt sur les revenus du travail et les autres formes d'imposition, sur les conditions de travail et l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs, le salaire « poche », plutôt que sur la défense d'une allocation universelle dont ils se méfient. Défendront-ils une telle mesure face au banc patronal ?

La seconde interroge l'acceptabilité sociale de la SSA. Même s'il s'agit d'ONSS patronal, chacun sait qu'au niveau de l'entreprise, cette distinction est relativement théorique. Il s'agit de « contributions sociales » ni plus, ni moins. Et, l'association de l'alimentation à la Sécurité Sociale, n'est pas si évidente. Aux yeux des cotisants, la SSA pourrait paraître s'écarter des fondements de la Sécurité Sociale qui est d'assurer chacun face à des situations de vie identifiées collectivement comme des risques sociaux (accident, maladie, chômage, pension, etc.). Une mauvaise alimentation est évidemment un « risque social » dans la mesure où elle est précurseuse de nombre de maladies cardiaques, de diabète, d'obésité, etc.¹³ Mais les travailleurs en sont-ils suffisamment conscients et pourront-ils associer la SSA – et donc accepter son financement et la redistribution sous la forme d'une allocation – à un risque social auquel il faut répondre collectivement ? Le risque d'un rejet et d'une remise en question des solidarités collectives est important. N'entend-t-on pas déjà suffisamment dans certains milieux – et pas uniquement patronaux – la critique que la sécurité sociale – en particulier l'assurance chômage - profite trop à certains pendant que les autres travaillent et payent pour les premiers ? La mise en place d'une SSA généralisée n'induit-elle pas le risque d'affaiblir tout le système de sécurité sociale ?

Ensuite, le fait de financer la SSA principalement par de l'ONSS patronal, ne risque-t-il pas à l'instar des propositions d'allocation universelle, d'inciter les dirigeants d'entreprise à négocier les salaires vers le bas ? Puisqu'ils participeraient au financement de la SSA via l'ONSS et qu'ils peuvent facilement estimer le montant de l'allocation qu'obtiendrait leur futur employé selon sa composition de famille, la tentation de rogner sur les salaires sera grande.

Enfin, notre quatrième interrogation porte sur la faisabilité d'une telle mesure quant à la (re)construction de filière locale et de qualité en matière de production et de distribution alimentaire. Notre expérience d'animation économique de la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole montre combien ce travail est long et comporte de multiples et complexes dimensions sur les différents maillons de la production, la transformation, la logistique, la commercialisation. Une SSA généralisée à hauteur de 100 à 150 €/mois par habitant entraînerait un pouvoir d'achat orienté vers les circuits courts de l'ordre de 20 à 30 millions par mois pour la seule ville de Charleroi. En comparaison, le Chiffre d'Affaire annuel de « Paysans-Artisans » - l'une des coopératives de circuit court les plus importantes en Région wallonne - est d'environ 6 millions par an et il lui a fallu 10 ans pour l'atteindre. La comparaison montre le chemin à accomplir et la nécessité de le faire progressivement. Gardons à l'esprit que le capitalisme possède une imparable force de récupération des idées dès qu'une demande solvable apparaît ! Aller vite avec des moyens considérables risque de nous déposséder de l'idée d'une SSA gérée par les citoyens et orientée vers des circuits courts vertueux.

Sur cette seconde thématique, nous pensons également que le développement de formes de solidarité volontaire à l'échelle de territoires qui font sens en termes de solidarité - qui pourraient être encouragées et soutenues par du financement public – seraient préférables à une SSA généralisée.

Une SSA généralisée est-elle porteuse de dynamiques démocratique et émancipatrice ?

La réelle portée démocratique et émancipatrice d'une SSA généralisée demande à être examinée attentivement. Nous y voyons deux objections majeures. La première est de préserver le libre choix dans l'affectation de ses revenus, ce qui questionne le réel effet émancipateur d'une SSA généralisée. La seconde porte sur l'organisation même du conventionnement qui interroge la véritable possibilité de faire démocratie pour déterminer le choix des produits, la manière de conventionner les filières...

La question du libre choix n'est pas anodine. Sans doute se pose-t-elle avec moins d'acuité pour des revenus moyens ou supérieurs que pour des personnes à revenu modeste ou en précarité. Redistribuer 100 à 150 € par personne pour se nourrir n'est pas aussi vertueux que l'on peut le croire pour cette catégorie de personnes. L'alimentation de qualité dans des filières locales est pour la plupart des produits – hormis généralement les légumes et les fruits – bien plus coûteuse qu'en grande distribution. Aussi, l'allocation dépensée de la sorte pourrait-être remise en cause par les bénéficiaires les plus précarisés car ils peuvent avoir d'autres priorités : se chauffer, se vêtir, payer leur loyer, accéder à des soins de santé ou simplement s'offrir ou offrir à leurs proches un « petit plus », etc.... Eu égard à ces priorités qui appartiennent à chacun, ils pourraient mal vivre l'incitation forte à consacrer autant d'argent à leur alimentation. Car, finalement, c'est bien de cela qu'il s'agit : une allocation incitative à dépenser de l'argent dans un certain cadre, pour un certain type d'alimentation. Or, l'alimentation est liée à des questions financières mais aussi culturelles, éducationnelles et de savoir-faire ou d'envies culinaires. Malgré toutes les vertus d'une alimentation saine, l'imposer par le portefeuille ne répond pas à un choix personnel et ne correspond à aucune forme d'émancipation. Si le problème est une question de revenu pour accéder à une telle alimentation, alors pour garantir le libre choix, ce sont les salaires minimums ou les allocations sociales qu'il faut augmenter et non octroyer une allocation conditionnée à un type de comportement tant que ce choix n'est pas réalisé par la personne même. Ici, malgré un système de conventionnement calqué sur celui de la santé, la proposition de SSA généralisée s'en différencie par son principe même. En matière de santé, la sécurité sociale rembourse les soins, elle n'impose ni l'adoption de comportements sains pour préserver sa santé, ni la manière de se soigner. Par ces obligations, on risque de voir se développer une part importante de non-recours à ce droit. A la limite, pourrait se développer un "marché informel" où s'échangerait l'alimentation contre de l'argent avec tous les risques sanitaires qu'on peut imaginer.

On le voit sur le tabac ou l'alcool, ce sont des politiques générales qui fixent des règles en matière de prix, d'interdiction de consommation selon l'âge, le lieu, etc. Ces politiques publiques ne sont pas décidées au sein de l'INAMI et ne pas respecter ces lois n'empêche nullement l'accès aux soins de santé. Ce sont aussi les politiques publiques qui peuvent agir sur la qualité de la nourriture, les réglementations sur l'agriculture...

La réelle possibilité de « faire démocratie » pour déterminer le choix des produits ou la manière de conventionner les filières nous paraît également bien illusoire. Qui décide ce qui est « bien se nourrir » ? Qui décide quels producteurs, quels produits ou quelles filières de commercialisation sont conventionnées ? Les propositions du CréaSSA vont vers la constitution de dispositifs participatifs du type « G 1000 ». Pourtant, si de tels dispositifs sont innovants en matière de démocratie, tous peinent à créer les conditions d'une réelle

inclusivité – en particulier les personnes les plus modestes ou issues de la diversité- dans la prise de décision¹⁴
Nous revenons ainsi à notre critique quant à l'imposition d'un mode d'alimentation par les uns pour les autres.

Sur cette thématique encore, nous voyons tous les avantages d'une SSA rapprochée, organisée par des collectivités, des épiceries sociales, des magasins coopératifs qui pourront bien mieux construire et faire vivre la solidarité, développer des espaces de réflexion et de réelle participation à la décision, organiser le développement des filières ou des coopérations entre structures d'aide, producteurs et filières locales d'approvisionnement que pourrait le faire un dispositif « top-down » en quoi consisterait la généralisation de la SSA.

Conclusions

L'idée d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation est mobilisatrice et permet de dénoncer nombre de dérives du système économique ultralibéral et l'absence de contrôle démocratique sur les choix de production et de consommation sur un besoin essentiel : l'alimentation. En cela, le collectif CréaSSA est une formidable coalition d'acteurs dans la convergence des luttes contre un système économique épuisé, au service des pouvoirs financiers et non de l'Humain. Mais, s'il nous faut des utopies pour sortir de situations de domination et d'asservissement, gardons à l'esprit le principe de réalité au risque de nous égarer ou d'être récupérés par les pouvoirs que nous voulons combattre.

On l'aura compris au gré du texte, à notre sens, la formidable transformation sociale que propose la SSA ne peut se construire qu'à des échelles territoriales ou d'organisations à taille humaine, sur la base de « solidarités chaudes » - avec ou sans l'aide des pouvoirs publics - et des mécanismes de participation inclusifs. Certes, cela prendra un certain temps mais la sécurité sociale ne s'est pas construite en un jour. Et, c'est bien sur la base de solidarités rapprochées des travailleurs qu'elle s'est construite. Sa généralisation ne date que de la fin de la seconde guerre mondiale, soit plus d'un siècle après que les premières caisses de solidarité aient été mises en place et autogérées par les forces ouvrières. Il nous faut interroger cette histoire et en tirer des conclusions. Si nous avons un système de sécurité sociale aussi fort aujourd'hui, c'est grâce aux luttes et à la solidarité chaude de nos grands-parents. Sa généralisation – et c'est une excellente chose – montre aussi combien le pouvoir de décision nous a progressivement échappé et a permis des remises en question douloureuses de politiques sociales organisées par les différentes branches de la sécu au fil de l'érosion du concept d'Etat providence face à l'idéologie néolibérale.

Oui, à une SSA rapprochée, oui à de multiples expériences en de divers territoires pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous et développer des filières agricoles locales, socialement, économiquement et environnementalement durables. Il en existe déjà mais multiplions-les, faisons-les dialoguer afin qu'elles s'alimentent entre-elles des innovations, des dispositifs, des expériences heureuses ou moins heureuses qu'elles développent, des freins et leviers qu'elles rencontrent et construisons ensemble. Nombre de leviers et d'actions peuvent être menés à l'échelle d'un territoire : dispositif « Euro solidaire » ou de « panier

suspendu », orientation des moyens financiers déjà existants – notamment ceux du Fond Européen d’Aide au plus Démunis (FEAD) – pour soutenir l’achat des banques alimentaires et épiceries sociales de productions locales, développement de filières locales d’approvisionnement dans les quartiers défavorisés, facilitation de l’accès à la terre pour les agriculteurs en conversion, notamment aux nombreuses terres publiques afin de les rendre à leur vocation première de bien commun, etc.

Enfin, la SSA est une solution à nos problèmes de société liés à l’agriculture et l’alimentation, pas la solution. Poursuivons cette mobilisation des acteurs dans une convergence des luttes pour revendiquer une transformation en profondeur de la PAC, pour exiger des lois qui pénalisent le gaspillage par les circuits de grande distribution, pour taxer les produits nocifs pour la santé et l’environnement, pour soutenir financièrement l’approvisionnement des cuisines de collectivités et des banques alimentaires dans l’achat de produits locaux, pour revendiquer l’exception alimentaire et interdire la spéculation sur les denrées agricoles car ce n’est pas une marchandise comme une autre, pour lutter contre la spéculation et la concentration foncière par une régulation du marché acquisitif des terres agricoles, pour soutenir financièrement et techniquement les agriculteurs qui veulent retrouver du sens à leur travail et convertir leur ferme à une agriculture durable et nourricière.

La lecture de cette analyse vous a marqué ? Alors partagez-nous votre ressenti en répondant à notre questionnaire d’évaluation. SAW-B s’engage à évaluer l’impact de ses activités auprès de ses publics. Pour cela, nous avons besoin de votre aide ! Répondez à ce questionnaire en suivant le lien ou en scannant le QR Code pour nous aider à améliorer nos activités. Cela ne vous prendra que quelques minutes. D’avance, un grand merci pour votre contribution !
<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/a65ea6ce>



Bibliographie

Zoé Maus et al, « Reprendre le contrôle de nos systèmes alimentaires : un enjeu démocratique », Ciep – MOC, Etude 2023

« Filières locales de qualité et accessibilité pour tous : équation impossible ? », RAWAD – RATA, 2022

Laura Petersell et Kévin Certenais, « Régime Général, pour une sécurité sociale de l'alimentation », Edition Riot, 2021.

¹ Voir : <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/agriculture-la-commission-europeenne-retire-un-plan-de-reduction-des-pesticides/> consulté le 8 février 2024.

² Mais les autorisations ou renouvellements de produits phytopharmaceutiques contenant cette substance relèvent en revanche de la compétence de chaque États membres.

³ En économie, les externalités sont le fait qu'un acteur économique crée par son activité un effet externe et procure à autrui un avantage sans qu'il y ait contribution monétaire (externalité positive) ou une nuisance sans compensation (externalité négative). Ces agents ne sont pas partie-prenante de la décision quant à la production et au mode de production mais en bénéficient ou en subissent les conséquences.

⁴ Nous avons déjà publié une analyse à ce propos lors de la dernière révision de la Politique Agricole Commune en 2021, voir : Antoinette Dumont, « Repenser la politique agricole européenne comme une politique d'intérêt général... Une douce utopie? », Analyse Saw-b, 2021

⁵ Le Collectif de réflexion et d'action pour une sécurité sociale de l'alimentation rassemble une soixantaine d'actrices et acteurs issus de milieux associatifs, publics et privés, se préoccupant des enjeux alimentaires, sociaux et écologiques. Parmi eux quelques structures de taille ou de notoriété importante : Greenpeace, RWLP, FdSS, Solidaris, FUGEA, etc. Voir <https://www.collectif-ssa.be/creassa/le-collectif/>

⁶ Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource. Ces ressources peuvent être matérielles (l'eau, la terre, etc.) ou immatérielles (la culture, le savoir, etc.). Pour aller plus loin sur la notion de communs, trouver de nombreux exemples vivants et dénicher des supports pédagogiques : <https://lescommuns.org/>

⁷ Pour le rapporteur spécial des Nations Unies – Monsieur Michael Fakhri – il s'agit du droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. Voir <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/about-right-food-and-human-rights>, consulté le 6 février 2024.

⁸ Voir <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/> consulté le 13 février 2024.

⁹ Laura Petersell et Kévin Certenais, « Régime Général, pour une sécurité sociale de l'alimentation », Edition Riot, 2021.

¹⁰ Francesca Monteverdi, « Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ? », Mémoire de Mission Professionnelle présenté pour l'obtention du diplôme de Mastère Spécialisé « Innovations et politiques pour une alimentation durable » Institut Agro-Montpellier – Cirad, 2022. Disponible sur <https://www.collectif-ssa.be/ressources/etudes-et-analyses/>

¹¹ Outre cette analyse qui met en perspective différents arguments et différentes réalités, nous avons organisé en partenariat avec le CIEP-MOC, PAC et CACM un débat public contradictoire le 25 avril 2024, à Charleroi.

¹² Pour aller plus loin sur la logique capitaliste voir Marian de Foy, « [Capitalisme, la quadrature du cercle](#) », analyse Saw-b, 2023

¹³ Sciensano estime que les seuls coûts du surpoids et de l'obésité ont représentés un surplus de dépense de santé publique de 4,5 milliards d'euros par an entre 2013 et 2017.

¹⁴ Voir Hugues De Bolster « Démocratie à tous les étages ! Les dispositifs de démocratie représentative et délibérative en question. Analyse Saw-b, 2023

SAW-B

Avec le soutien de



Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Hugues De Bolster

Relecture : Joanne Clotuche, Xavier Anciaux, Quentin Mortier

Illustration : Estelle Mahieux